



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0431**

commune (s) :

objet : Projet de recherche dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour favoriser le déploiement du travail à distance en secteur tertiaire et industriel afin de réduire la mobilité - Demande de subvention auprès de l'ADEME

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Passi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0431**

objet : **Projet de recherche dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour favoriser le déploiement du travail à distance en secteur tertiaire et industriel afin de réduire la mobilité - Demande de subvention auprès de l'ADEME**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Dans son plan climat, la Métropole de Lyon indique que réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de personnes est un véritable défi. Le télétravail ou travail à distance, incarnant la sobriété dans la mobilité, peut être considéré comme partie intégrante du plan d'actions partenarial du plan climat de la Métropole de Lyon. En complément de toutes les actions visant à réduire la mobilité autosoliste, pour aller plus loin et limiter certains déplacements, le déploiement du travail à distance est un élément prospectif majeur. Dans ce contexte, depuis 2 ans, une réflexion sur le télétravail est obligatoirement intégrée à chaque nouveau PDIE (plans de déplacement interentreprises), ainsi qu'au programme d'actions des associations d'entreprises du territoire.

a) - Objectif du projet

Cependant, aujourd'hui, plusieurs facteurs freinent le développement de ce type d'actions :

- le manque de données pour vérifier si le travail à distance fait effectivement décroître la distance des déplacements (multiplication des déplacements de proximité, éloignement du domicile),
- d'autres enjeux liés au travail à distance, pas seulement environnementaux, sont encore méconnus. Il s'agit d'enjeux sociaux (moins de stress, meilleure articulation des temps de vies), sanitaires (qualité de l'air, réduction des accidents de circulation domicile/trajet), économiques (meilleure productivité des salariés, regagner du pouvoir d'achat pour les salariés) et territoriaux en privilégiant une ville des courtes distances,
- une méconnaissance des pratiques du travail à distance sur le territoire.

Les objectifs de ce projet sont d'apporter de la connaissance à ces manques à partir de 2 territoires d'expérimentation tous deux dotés de PDIE : l'un plus industriel (Vallée de la Chimie), l'autre orienté vers les services (Part-Dieu) et :

- d'identifier les potentiels de développement du travail à distance en fonction des spécificités des zones d'activité,
- d'encourager les entreprises au développement du télétravail et faciliter l'accès aux informations permettant le déploiement du télétravail,
- de suivre l'appropriation de la thématique par les 2 territoires d'expérimentation,
- de suivre l'impact de la mise en place du télétravail sur les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre.

b) - Définition du programme

Ce projet, piloté par la Métropole de Lyon, regroupe 4 partenaires : la Métropole de Lyon, un partenaire expert (Alternatives et développement) et 2 associations d'entreprises (l'Association pour le développement durable de la vallée de la chimie et le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu).

Sur chaque territoire, des groupes de réflexion / action impliquant notamment les entreprises et leurs représentants seront mis en place afin d'informer sur les enjeux du télétravail, d'identifier les freins à son déploiement, les besoins d'information et de sensibilisation ainsi que mettre en évidence les points de vigilance.

Une étude de potentiels de développement du télétravail sera réalisée sur les 2 territoires et validées par les groupes de réflexion/action. Deux outils (vidéo et brochures) seront réalisés à partir des travaux des groupes afin de sensibiliser au télétravail et faciliter l'accès aux informations permettant son déploiement. Les actions mises en place sur les territoires d'expérimentation seront suivies et partagées dans ces groupes.

En outre, un outil web de suivi du déploiement du télétravail et de son impact sur les déplacements sera mis en place. Il permettra de comptabiliser les économies réellement effectuées (km, CO2, essence..)

c) - Plan de financement

Ce projet se déroule sur une période de 24 mois à compter de sa notification par l'ADEME.

Le cout total du projet est de 109 100 €. L'ensemble des coûts est subventionnable à 66% par l'ADEME, soit 72 218 € qui se répartissent avec une subvention à la Métropole de Lyon à hauteur de 34 400 € et une subvention prestataire-expert à hauteur de 37 818 € qui seront gérées de façon distincte par l'Ademe avec chaque partenaire.

Le financement global se répartit de la façon suivante :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Métropole de Lyon			
- valorisation temps agent non permanents	20 350	- subvention ADEME	34 400
		- reste à charge de la Métropole	17 400
- soutien financier aux Associations d'entreprises impliquées :			
- Association pour le développement durable de vallée de la chimie	15 725		
- Club Part Dieu	15 725		
Sous total	51 800	Sous total	51 800
Coûts Alternatives et developpement			
- études amont benchmark et études de potentiel	6 775	- subvention ADEME	37 818
- animation du dispositif	12 325	- reste à charge du cabinet expert	19 482
- communication	2 525		
- questionnaire aux entreprises	3 050		
- réalisation d'un outil web de suivi	32 625		
Sous total	57 300	Sous total	57 300
Total coûts du projet	109 100	Total des recettes	109 100

Le présent dossier vise à autoriser monsieur le Président à solliciter les subventions liant ADEME et Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 400 € dans le cadre du projet de recherche visant à favoriser le déploiement du travail à distance en secteur tertiaire et industriel afin de réduire la mobilité,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - Les recettes de fonctionnement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 7472 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.